

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU JEUDI 28 MARS 2019

Commune de



DAIX

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire.

Présents : Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – M. BRUGERE Didier – Mme BRUILLOT Anne – Mme GUIU Chantal — M. JACQUES Pascal – Mme NAUWELAERS Élodie– Mme RIGAL Nathalie – M. VUILLEMIN René – M. WALACH Jean Paul

Absents : M. CORNUOT Claude

Excusés : M. CHÉNIN Pascal (pouvoir à Mme BEGIN-CLAUDET) – Mme HISSBACH Sophie (pouvoir à Mme BRUILLOT) – Mme PICQ Monique – Mme TAVIOT Christine

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme NAUWELAERS Elodie.

2019-011 - MAISON DE LA CULTURE ET DES ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue de la réalisation de la future Maison de la Culture et des Associations.

Le Marché de travaux comportait 19 lots, à savoir :

- LOT N° 01 TERRASSEMENTS /VRD**
- LOT N° 02 GROS-ŒUVRE / DALLAGES**
- LOT N° 03 RAVALEMENTS ENDUITS DE FACADES.**
- LOT N° 04 ETANCHEITE.**
- LOT N° 05 MENUISERIES EXT. ALUMINIUM / SERRURERIE/ PORTE AUTOMATIQUE.**
- LOT N° 06 PLATRERIE DOUBLAGES/ CLOISONNEMENTS/ PANNEAUX ACOUSTIQUES**
- LOT N° 07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS**
- LOT N° 08 REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGES / FAIENCES / PARQUET**
- LOT N° 09 PEINTURES, REVETEMENTS MURAUX**
- LOT N° 10 PLAFONDS SUSPENDUS**
- LOT N° 11 ELECTRICITE COURANTS FORTS/FAIBLES**
- LOT N° 12 PLOMBERIE SANITAIRES /CHAUFFAGE / VMC**
- LOT N° 13 CHARPENTE BOIS**
- LOT N° 14 COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE**
- LOT N° 15 CLOISON AMOVIBLE**
- LOT N° 16 ASCENSEUR / MONTE PERSONNE**
- LOT N° 17 ESPACES VERTS**
- LOT N° 18 DEMOLITION / DESAMIANTAGE.**
- LOT N° 19 FONDATIONS SPECIALES**

Rappel de la procédure

Publication :

- Profil d'acheteur - achatpublic.com (23/10/2018)
- Le Bien Public (26/10/2018)

Date limite de réception des offres : 16 novembre 2018 à 12h00.

Nombre d'offres déposées : 59 dont 1 offre hors délai.

Par délibération n°2019-006 en date du 16 janvier 2019, les lots n°2 (Gros oeuvre/dallage), 4 (Etanchéité), 5 (Menuiserie alu/serrurerie), 10 (Plafonds suspendus), 14 (Couverture zinc et zinguerie) et 16 (Ascenseur/monte personne) ont été déclarés infructueux et une nouvelle consultation via une procédure adaptée a été réalisée.

Publication :

- Profil d'acheteur - achatpublic.com (22/01/2019)

Date limite de réception des offres : 13 février 2019 à 17h00.

Nombre d'offres déposées : 19

Après analyse des offres et négociation, Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer le marché pour l'ensemble des lots.

Elle propose également au Conseil Municipal de déclarer le lot n°4 infructueux en raison des prix proposés, supérieurs à l'estimation et aux crédits alloués au budget communal.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ATTRIBUE le marché comme suit :

LOT	OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
1	TERRASSEMENTS /VRD	SARL ANJOUBAULT	79 906.36
2	GROS-ŒUVRE / DALLAGES	ROUX CONSTRUCTION	605 000.00
3	RAVALEMENTS ENDUITS DE FACADES	RPPI	21 154.00
4	ETANCHEITE		Infructueux
5	MENUISERIES EXT. ALUMINIUM / SERRURERIE/ PORTE AUTOMATIQUE	CROSSON	154 166.00
6	PLATRERIE DOUBLAGES/ CLOISONNEMENTS/ PANNEAUX ACCOUSTIQUES	NOIREAUT	87 693.25
7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PACOTTE ET MIGNOTTE	26 500.00
8	REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGES / FAIENCES / PARQUET	SIA REVETEMENTS	69 032.00
9	PEINTURES, REVETEMENTS MURAUX	BONGLET	30 000.00
10	PLAFONDS SUSPENDUS	ISOPLAC	30 974.50
11	ELECTRICITE Courants forts/faibles	DROZ	115 000.00
11	Variante 1 – Eclairage de la bibliothèque existant	DROZ	2 586.00
12	PLOMBERIE SANITAIRES /CHAUFFAGE / VMC1	SANITEL	199 800.00
13	CHARPENTE BOIS	SARL CEM	22 993.46
14	COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE	IS COUVERTURE	71 000.00
15	CLOISON AMOVIBLE	ALGAFLEX	17 084.00
16	ASCENSEUR	ACREM	20 150.00
17	ESPACES VERTS	ID VERDE	4 875.50
18	DEMOLITION / DESAMIANTAGE	ANJOUBAULT	26 020.00
19	FONDATIONS SPECIALES	NGE FONDATIONS	37 500.10
TOTAL			1 621 435.17€ HT

DECIDE que, pour le lot n°11, la variante 1 est retenue pour un montant de 2 586,00 euros HT.

DECLARE le lot n°4 infructueux.

DECIDE de relancer la consultation pour le lot n°4 selon la procédure adaptée.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché et à la poursuite du dossier.

2019-012 - AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE PAR LA SOCIETE PENNEQUIN A PRENOIS – AVIS DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet de la Côte d'Or a ouvert par arrêté en date du 15 février 2019 une enquête publique consécutive à la demande de l'entreprise PENNEQUIN d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche massive et une installation de broyage, de concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels sur le territoire de la commune de Prenoix.

Madame le Maire rappelle que cette demande avait déjà été formulée en 2008 et que le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable à cette implantation.

Aussi Madame le Maire propose de réitérer cet avis pour les motifs suivants :

- Pollution air et eau : le trafic énoncé sur la RD971 et la LINO sera de l'ordre de 50 à 84 camions par jour (100 à 168 aller et retours) en fonction des besoins sur 30 ans. (cf. chantiers exceptionnels tels LINO et LGV). Les semi-remorques utilisées seront proches de 40 tonnes en poids total à charge.
- L'utilisation régulière d'explosifs générera des nuisances sonores et des vibrations.

- L'exploitation quotidienne (concassage, extraction) entraînera une nuisance sonore portée par les vents à raison de 225 jours d'exploitation annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

EMET un avis défavorable à l'ouverture de cette carrière.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil que l'acte d'achat de la propriété 2 place du Marronnier sera signé le 4 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

*Compte rendu affiché le 29/03/2019
Délibérations transmises en Préfecture le 29/03/2019*